

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JUIN 2017

Présents :

Mmes PONCHAUX – TALFER – JACQMIN - MM BONDELU – DESPREZ – BOSSU -
BONAMY – CATTEZ – FLEURIE – BAR - Mmes WINTER - DRUELLE
VANDENABAELE - MM. DUPONT – DESCAMPS - Mmes - MALBRANQUE – BONTE
DELPORTE (18 présents)

Excusés

M. BOUTRY pouvoir à M. CATTEZ
Mme MAZINGHIEN pouvoir à M. BOSSU
Mme QUINZAIN pouvoir à Mme TALFER
M. BRUNELLE pouvoir à Mme DELPORTE (4 pouvoirs)

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. BAR est désigné secrétaire de séance. Il sera chargé de faire l'appel et de rédiger le procès-verbal du conseil, assisté par Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services.
Celle-ci sera amenée, si nécessaire, à apporter des précisions administratives sur les dossiers évoqués au cours des débats.

DELEGATION DE COMPETENCES

Mme le Maire fait part au conseil municipal des actes qu'elle a signés dans le cadre de sa délégation de compétence :

- Marché avec Innovert pour le city stade
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vidéo surveillance avec le CISPD Loos Haubourdin
- Acte de vente chez le notaire du terrain rue des époux Delepierre

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mme le Maire souhaite préciser dans le compte rendu de la séance du 23 mars 2016 que, comme elle l'avait dit, Mme ROY a démissionné de son poste d'élue tout en conservant des missions en qualité de bénévole : malle aux vêtements, réseau écoute sociale, actions de solidarité....

Mme le Maire donne la parole à M. BONDELU, Adjoint aux finances qui présente les dossiers relatifs aux finances.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. BONDELU précise que le compte rendu de la commission finances du 12 juin est sur les tables et il en retrace les grandes lignes :

FONCTIONNEMENT :

Le montant total des recettes de fonctionnement s'établit à 2 706 039,76 € (2 707 946,20 € en 2015), stable (- 1 906 €), réalisé à hauteur de 102,74 % (réalisations 2 706 039,76 € / budget 2 633 822 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 503 451,70 € (2 460 103,78 € en 2015), en hausse de 43 347,92 € soit + 1,76 %, réalisé à hauteur de 97,69 % (réalisations 2 503 451,70 € / budget 2 562 652,87 €).

Cela représente un excédent en budget de fonctionnement de 202 588, 06 € pour 2016 (pour 2015 de 247 842,42 €).

Compte tenu de la reprise de l'excédent de 2015, la section de fonctionnement est clôturée avec un excédent global de 403 748,54 €, dont 279 736,69 € destinés à la couverture du déficit d'investissement, le montant du report libre de toute affectation s'établit donc à 124 011,85 € en 2016 (contre 201 160,48 € en 2015 et 152 304,80 € en 2014).

INVESTISSEMENT :

- Recettes : 156 158,07 € (133 813,20 € + 22 344,87 €)

- Dépenses : 174 341,89 € (158 397,02 € + 15 944,87 €)

- Déficit : 18 183,82 €

Recettes d'investissements

Recettes principalement liées à la TLE pour 1 875,96 €

+ couverture du déficit d'investissement 2015 de 93 725,54 € par l'excédent de fonctionnement 2015 en 2016

+ versement d'une subvention d'investissement en 2016 pour l'école de musique pour 2 238 € et versement du solde de la subvention d'investissement aux maires bâtisseurs pour 34 445,70 €.

Dépenses d'investissements

Dépenses d'équipements réalisées en 2016 pour 59 632,57 €

Restes à Réaliser

- Recettes : 120 481,03 € (dont 118 492 € pour les travaux de rénovation de la cour Buisine à percevoir).

- Dépenses : 289 637,74 € (dont 100 000 € pour création équipement de city stade en 2017, et pour investissements à venir sur les bâtiments communaux : groupe scolaire, restaurant scolaire,...)

Compte tenu des reports, la section investissements est clôturée avec un déficit de 279 736,69€ couverte par l'excédent de la section de fonctionnement 2016.

Aucune question n'étant formulée, il est procédé au vote du compte administratif suivant :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	E : EXCEDENT D : DEFICIT
FONCTIONNEMENT	2 503 451.70	2 706 039.76	E 202 588.06
INVESTISSEMENT	174 341.89	156 158.07	D 18 183.82
TOTAL	2 677 793.59	2 862 197.83	E 184 404.24

**Adopté à la majorité absolue (Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote)
Délibération 2017/22**

AFFECTATION DE RESULTAT 2016

Après avis de la commission finances réunie le 12 juin 2017, l'adjoint aux Finances propose l'affectation des résultats 2016 de la manière suivante :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2016 :

Total des dépenses :	174 341.89
Total des recettes :	156 158.07
Résultat : Déficit :	18 183.82

Reports

Recettes :	120 481.03
Dépenses :	289 637.74
Nouveau résultat : Déficit :	187 340.53
Résultat antérieur : Déficit	92 396.16
Résultat cumulé : Déficit :	279 736.69

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :

Total des dépenses :	2 503 451.70
Total des recettes :	2 706 039.76
Résultat : Excédent :	202 588.06
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015	
Excédent 2016 :	202 588.06
Excédent antérieur reporté :	201 160.48
Résultat à affecter :	403 748.54
Couverture du déficit d'investissement :	279 736.69
Report en fonctionnement :	124 011.85

Adopté à l'unanimité – Délibération 2017/23

COMPTE DE GESTION 2016

M. BONDELU propose ensuite de passer au vote du compte de gestion 2016 dressé par le trésorier principal de Loos qui reprend l'ensemble des dépenses effectuées et des mandats délivrés, ainsi que le détail des recettes et des titres délivrés. Dans la mesure où l'ensemble des opérations sont identiques à celles dressées par l'ordonnateur

Le compte de gestion 2016 est adopté à l'unanimité - Délibération 2017/24

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Compte tenu de l'implication de nombreux élus dans la vie associative locale, M. BONDELU précise que le vote des subventions se fera association par association pour permettre aux conseillers membres des associations concernées de ne pas prendre part au vote.

Il présente ensuite les propositions de la commission finances qui a retenu le même mode de calcul que l'an dernier (nombre d'adhérents emmerinois et non emmerinois).

Associations sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
FOOTBALL-CLUB EMMERINOIS :	3 294 €	21	0	1 BONDELU
CLUB EMMERINOIS DE TENNIS :	3 674 €	20	0	2 TALFER -BONDELU
JUDO CLUB EMMERIN :	1 637 €	22	0	0
ANIMATION GYMNIQUE EMMERINOISE :	800 €	22	0	0
CLUB EMMERINOIS DE JAVELOT :	270 €	21	0	1 WINTER
BADMINTON	582 €	22	0	0
U.S.E. (BASKET) :	559 €	21	0	1 .BONDELU
ASSOCIATION SPORT POUR TOUS :	541 €	17	0	5 DESPREZ - BONAMY - WINTER - DRUELLE - CATTEZ
JAZZ-DANSE :	541 €	20	0	2 MAZINGHIEN - BAR
DISCO-DANCE :	518 €	22	0	0
ANIM'NORD :	1 729 €	18	0	4 DRUELLE --BAR-VANDENABELE- BOUTRY
RIO GRANDE 59 :	250 €	22	0	0
TOTAL :	14 395 €			

Associations non sportives

ASSOCIATIONS	MONTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
ASSOCIATION C.L.C.V. :	250 €	21	0	¹ CATTEZ
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS D'EMMERIN :	250 €	22	0	0
HARMONIE MUNICIPALE LA NOUVELLE CONCORDE :	1 210 €	21	0	¹ DUPONT
CLUB DU BOIS DORÉ :	340 €	20	0	² FLEURIE - WINTER
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES :	484 €	20	0	² VANDENABELE - MAZINGHIEN
CHŒUR "LES CANTERAINES" :	1 210 €	19	0	³ TALFER - WINTER JACQMIN
AMICALE DU PERSONNEL :	484 €	22	0	0
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES :	4 228 €			

Soit un total de 18 623 € - Délibération 2017/25

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur proposition du Maire et de la commission finances, le conseil municipal propose d'allouer une subvention exceptionnelle pour la participation aux nouvelles activités périscolaires (NAP) de :

- 1 368 € au club emmerinois de tennis
- 540 € au club emmerinois de javelot

Pour répondre à la question d'un élu, M. BONDELU précise que le foot n'est plus concerné car il ne participe plus aux NAP faute de disponibilité d'encadrants.

**Adopté à la majorité absolue - 3 abstentions (TALFER - BONDELU – WINTER)
Délibération 2017/26**

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Receveur Municipal de Loos les Weppes nous adresse, pour être soumis à l'avis du conseil municipal, les états des titres irrécouvrables suivants, arrêtés à la date du 11 mai 2017 :

- Etat 2340630532-30 d'un montant de 702.33 € (créances admises en non-valeur)

Ces 30 petites créances cumulées, dont les plus anciennes datent de 2012, n'ont pu être recouvrées malgré toutes les procédures employées.

Il convient, pour régulariser la comptabilité communale, de les admettre en non-valeur.

Adopté à l'unanimité – Délibération 2017/27

TARIFS PERISCOLAIRES

Mme le Maire fait le point concernant l'annonce faite par Monsieur MACRON, Président de la République, de laisser aux communes la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours d'école en maternelle et primaire.

Cela nécessite, au préalable, d'avoir sollicité une dérogation auprès du DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) après consultation du conseil d'école et du conseil municipal.

Même si le souhait de revenir, pour le bien être de l'enfant, à la semaine des 4 jours semble majoritairement partagé par les enseignants et les parents d'élèves, les délais pour organiser sereinement ce changement dès septembre semblent trop courts, d'autant que les directives de l'inspection académique sont d'attendre la parution du décret d'application (qui n'est pas encore paru à ce jour).

La commune ne peut décemment pas prévenir les parents (qui devront réorganiser leur temps de travail) et les animateurs (qui verront leur contrat s'arrêter) quelques semaines avant que le changement ne soit effectif. Il semble plus raisonnable de prévoir ce retour à la rentrée scolaire de septembre 2018 ce qui laissera à tout le monde le temps de s'organiser.

De plus, l'aide financière sera encore versée, au moins pendant une année scolaire, aux communes qui continueront les NAP.

L'ensemble du conseil municipal partage cette position et propose de représenter, en début d'année prochaine (conseil du mois de mars) conjointement la délibération sur le retour à 4 jours et celle sur l'aménagement des tarifs que celui-ci induirait : le mercredi récréatif serait proposé à la journée et les horaires de l'accueil périscolaire du soir serait modifié.

Pour répondre à la question d'un élu, il est précisé qu'à l'arrêt des NAP les besoins en personnel d'animation seront moindres. Des contrats ne seront donc pas renouvelés. Les animateurs sont accompagnés, individuellement, dans leur fin de contrat. Il est aussi précisé qu'une grande partie d'entre eux travaillent durant le CLSH du mois de juillet.

INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES -CORRECTIF

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n ° 2017/18 en date du 23 mars 2017, l'assemblée a fixé les conditions dans lesquelles seraient versées les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) aux agents municipaux.

Par courrier en date du 18 mai 2017, la préfecture a attiré l'attention de Mme le Maire sur le fait que la délibération devait préciser les fonctions des agents susceptibles de bénéficier des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (et non pas les grades).

Pour tenir compte de ces remarques, Madame le Maire propose de compléter la délibération n° 2017/18 du 23 mars 2017 en y ajoutant les fonctions des agents susceptibles de bénéficier des IHTS :

CADRE D'EMPLOIS	FONCTIONS
Rédacteur	Responsable service Etat Civil-Elections
	Responsable urbanisme
Adjoint administratif	Chargé d'accueil
ATSEM	Encadrement des activités périscolaires
Technicien	Agent d'astreinte
Agent de Maitrise	
Adjoint technique	
Animateur	Encadrement des activités périscolaires
Adjoint d'animation	

Adopté à l'unanimité – Délibération 2017/28

INDEMNITE HORAIRE SUPPLEMENTAIRE D'ENSEIGNEMENT (IHSE)

La délibération précédente concernant les IHTS ne s'applique pas à la filière culturelle qui peut, à la place, bénéficier de l'IHSE. Il est donc proposé au conseil municipal la mise en place de l'IHSE pour permettre aux professeurs de l'école de musique titulaires et non titulaires d'effectuer, à la demande du Maire (via le directeur de l'école de musique) des heures supplémentaires ponctuelles.

Conformément aux conditions d'attribution fixées par le décret 50-1253 du 6 octobre 1950, il est proposé la mise en œuvre, au 1^{er} septembre 2017, des IHSE dans les conditions suivantes :

Grade Assistant d'enseignement artistique	Indemnité horaire supplémentaire d'enseignement		
	Service supplémentaire régulier (HSA)		Service supplémentaire irrégulier (HSE)
	Montant annuel 1 ^{ère} heure	Montant annuel au-delà de la 1 ^{ère} heure	Taux horaire
Principal de 1 ^{ère} classe	1 134.03 €	945.03 €	32.81 €
Principal de 2 ^{ème} classe	1 023.08 €	852.57 €	29.60 €
Assistant d'enseignement artistique	977.53 €	814.61 €	28.29 €

Adopté à l'unanimité – Délibération 2017/29

CESSION PARCELLE A 1309

La société anonyme d'HLM AXENTIA est actuellement propriétaire d'une parcelle cadastrée A 1309 située au bord de la rue de l'Obeau pour une contenance de 10 m².

S'agissant d'une ancienne activité d'accession à la propriété ne faisant plus partie de son développement stratégique, la société souhaite céder à la commune d'Emmerin cette parcelle. Cette vente serait conclue moyennant le prix de 1 € symbolique, conformément à l'avis des domaines en date du 20 janvier 2017.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition de la dite parcelle.

Adopté à l'unanimité – Délibération 2017/30

Election d'un délégué suppléant de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) : Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) d'Haubourdin

Par délibération 2016/12 en date du 23 février 2016 ont été désignées déléguées de la commune au syndicat intercommunal pour le développement de la qualité de la vie des personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge appelé maintenant Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) d'Haubourdin :

- Mme JACQMIN Anne Marie, déléguée titulaire
- Mme ROY Danielle, déléguée suppléante

Considérant la démission de Mme Danielle ROY de ses fonctions au sein du conseil municipal, il est proposé de nommer Madame Catherine TALFER, déléguée suppléante.

Mme le Maire demande s'il y a d'autres candidatures. Dans la négative, elle propose un vote à main levée puisqu'il n'y a qu'une candidate.

Tout le monde en étant d'accord il est procédé au vote.

Après vote à main levée, Mme Catherine TALFER a été nommée déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) d'Haubourdin à la majorité absolue (Mme TALFER n'ayant pas pris part au vote)

Adopté à la majorité absolue - 1 abstention (TALFER) - Délibération 2017/31

CONSULTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR NEIGE

Tous les deux ans (années paires) la commune organise une classe de neige pour les élèves des CM1 et CM2 du groupe scolaire Simons. Pour l'année 2018, la période retenue est du 29 janvier au 3 février 2018 et concerne un effectif prévisionnel de 95 élèves et 10 adultes.

Une consultation a été lancée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, afin de désigner le prestataire qui se verra confier l'organisation de ce séjour.

Il est aujourd'hui proposé d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents du marché quand le choix du prestataire sera arrêté.

Adopté à l'unanimité – Délibération 2017/32

JURY CRIMINEL 2017

Il est procédé aux opérations de tirage au sort de 6 personnes figurant sur la liste électorale :

N° électeur : 1136 : Rodrigue GAUTIER, domicilié 10 allée des fauvelles

N° électeur : 542 : Monique COURTECUISSÉ domiciliée 4 clos du maraîcher

N° électeur : 1839 : Loïc NORMAND, domiciliée 3 rue du Maire Castel

N° électeur : 1920 : Thomas PERNAK, domicilié 15 rue Guyemer

N° électeur : 162 : Luc HEYSENS, domicilié 21 rue des Hespérides

N° électeur : 441 : Sandrine CAUX, domiciliée 11 rue Roger Salengro

Ils seront informés par courrier dans les prochains jours de leur désignation.

INFORMATIONS DIVERSES

- Organisation d'un conseil municipal extraordinaire le VENDREDI 30 JUIN 2017 à 19H pour la désignation des grands électeurs appelés à participer aux élections sénatoriales en septembre
Mme le Maire rappelle que c'est désormais un scrutin de listes avec 7 candidats maximum par liste
- L'organisation du vide grenier le 27 août est maintenue. Un dispositif de sécurité sera transmis pour validation au commissariat et il n'y aura pas la possibilité de laisser les véhicules à proximité des étalages (sauf riverains). Par ailleurs, des véhicules (avec chauffeur à proximité) bloqueront l'accès aux rues
- Ce samedi 24 juin c'est l'anniversaire du cœur des Canteraines qui fêtent leurs 20 ans
- Ce dimanche 25 juin c'est la fête des associations avec un service de sécurité extérieur
- Mme le Maire donne ensuite lecture d'un courrier de la MEL concernant le retrait des bornes rue de l'Obeau. Ils expliquent ne plus en mettre car c'est dangereux. Le code de la route interdit, de toute manière, de stationner sur les trottoirs.
Les plots mis en place rue de la neuve voie sont un dispositif provisoire pour éviter que les voitures ne roulent sur la terre nouvellement déposée.

QUESTIONS ECRITES DU GROUPE EMMERIN Avenir

Règlement intérieur du conseil municipal : Mme le Maire propose de le retravailler avec un groupe d'élus à la rentrée

Séances de piscine : l'école n'a pas arrêté les séances de piscine parce que la piscine de Wattignies est fermée pour travaux. Les piscines de Seclin et Herlies avaient été contactées et étaient prêtes à accueillir les enfants d'Emmerin. Suite à la polémique autour de la prise en

charge financière, M. VINCENT a décidé de s'en tenir aux séances obligatoires (30 séances sur la totalité du 2^{ème} cycle) et de privilégier d'autres sports (ex les sports collectifs qui développent d'autres capacités et qu'il est difficile d'organiser dans le cadre familial).

Micro-crèche : Mme le Maire a rencontré plusieurs personnes qui avaient un projet de micro crèche. Tous rencontrent des difficultés à trouver un local adapté et la commune n'en n'a aucun à mettre à disposition d'un projet privé. D'autres se heurtent aussi aux contraintes de la CAF et de la PMI.

Fermeture administrative du club canin : Mme le maire regrette que le club ait préféré mettre l'affaire au tribunal plutôt que de trouver un accord amiable. L'affaire n'étant pas réglée judiciairement il ne lui est pas possible d'en parler : seuls les avocats sont habilités à s'exprimer.

Sécurité routière : une réunion publique a eu lieu avec la MEL et les habitants de la rue Jean Jaurés au cours de laquelle les plans des évolutions de cette rue ont été présentés. Un élargissement de la rue est prévu et budgétisé. La pose des miroirs est, en règle générale, abandonnée car source d'accidents.

Ramassage des ordures ménagères : il ne peut pas s'effectuer correctement rue Jean Jaurés car des voitures garées sur les trottoirs gênent le passage des camions collecteurs. Une étude est effectuée par la MEL pour envisager la pose de potelets qui empêcheraient le stationnement intempestif.

Contournement de Noyelles les Seclin : Mme le Maire précise qu'elle n'y est pas opposée si celui-ci respecte les intérêts des emmerinois. Un seul tracé sur les 3 proposés convient aux maires concernés (Emmerin, Noyelles et Loos). Une réunion publique sur ce sujet vient de se tenir à Emmerin ce mardi 20 juin.

Survolement d'Emmerin : le film présenté à la cérémonie des vœux a été réalisé par M. BAELE, coordonnateur communication et respecte la législation en vigueur : aucune vision de propriété privée et une hauteur de 50 mètres pour le vol de la périphérie et 90 mètres intramuros. Les vues à l'intérieur du village n'ont été effectuées qu'au-dessus de la Homarderie (qui nous appartient).

Emmerin flash : il fait régulièrement un focus sur les nouveaux artisans qui s'installent dans la commune. Ce fut le cas pour la boulangerie, le café « le Vincennes » ou le restaurant « l'Horloge Bancale ». Prochainement un article va paraître sur M. CARDON, le fils de Jocelyne couture et un autre sur la réouverture du restaurant (en septembre).

Terrains de VNF : la commune loue à VNF les terrains sur lesquels sont installés les terrains de foot et de tennis. Elle est propriétaire d'une bande de terrain le long du terrain de foot sur lequel va être implanté le city stade. Ce sont les autres terrains, c'est-à-dire les étangs asséchés, la butte et le terrain sur lequel était le club canin qui devraient servir à faire la liaison avec le parc Mosaic. Les dépôts de terres franches par VNF sont interrompus dans l'attente d'une étude hydrogéologique demandée par les services de la MEL.

Sécurité à l'école : la présence d'un agent communal pour sécuriser l'arrivée des enfants à l'école le matin a été décidée en concertation avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves. Les transferts du midi et du soir semblent moins problématiques car il y a moins d'enfants. Mme le Maire rappelle aussi que c'est une zone 30 et qu'il y a un passage piéton. En ce qui concerne la sécurité à l'intérieur de l'école, l'équipe enseignante applique les consignes de l'Education Nationale et plusieurs exercices de sécurité ont été faits au cours de l'année scolaire. Enfin elle ajoute que les consignes du plan vigipirate limitent à une seule entrée l'arrivée des enfants.

Vidéo surveillance : comme elle le précisait en début de conseil, Mme le Maire a signé l'Assistance à Maître d'Ouvrage pour la société av protec pour lancer le marché de vidéo surveillance mené par le CISPD Haubourdin/Loos/Emmerin.

Mme le Maire lève la séance à 21h30

Le secrétaire, Ludovic BAR